



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conciliateurs

Question écrite n° 119069

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les inquiétudes exprimées par le Collectif SOS Justice 57. Celui-ci indique en effet que les conciliateurs de justice, qui assurent bénévolement leurs fonctions, ne seront remboursés de leurs frais qu'au bout de 6 mois. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119069

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10485

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)